



- VILLE de MONTEREAU-FAULT-YONNE -

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| ✧ Yves JÉGO | ✧ Robert ONOFRIO |
| ✧ Jean-Marie ALBOUY | ✧ Hermann BRUN |
| ✧ Philippe MILAN | ✧ Nathalie DENOUE |
| ✧ Rosa DA FONSECA | ✧ Maria-Alzira ROQUE |
| ✧ Chantal JAMET | ✧ Thierry GARCIA |
| ✧ Lionel VALLÉE | ✧ Musa DURU |
| ✧ Jocelyne CASTELLAIN | ✧ Nada CHKIF |
| ✧ François MAILIER | ✧ Christine SLIMANI |
| ✧ François CAHIN | ✧ Sita M'BENGUE |
| ✧ Marie-Claude CHAZOUILLERES | ✧ Jacques-Henri SEMELLE |
| ✧ Alain GAULTIER | ✧ Ludovic PEREIRA |
| ✧ Marie DREZE | ✧ Delphine CHABAR |
| ✧ Annie TIMBERT | ✧ Leonardo AIELLO |
| ✧ Pascale PERRON | ✧ Laurent HAMELIN |
| ✧ Frédéric VATONNE | ✧ Jean-Louis CHOMET |
| ✧ Manuel AFONSO | ✧ Henri AUCLAIR |
| ✧ Marie LINARDI | |



- VILLE de MONTEREAU-FAULT-YONNE -

LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

1^{ère} COMMISSION

FINANCES

↻ M. ALBOUY
↻ M. CAHIN
↻ M. GAULTIER
↻ Mme JAMET
↻ M. AIELLO

↻ M. SEMELLE
↻ M. MILAN
↻ M. GARCIA
↻ Mme CASTELLAIN

2^{ème} COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES – PERSONNES AGEES – VIE SCOLAIRE- PETITE ENFANCE

↻ Mme DA FONSECA
↻ M. ONOFRIO
↻ Melle ROQUE
↻ Mme CASTELLAIN
↻ Mme DENOUE
↻

↻ Melle CHKIF
↻ Mme LINARDI
↻ Melle CHABAR
↻ M. CHOMET

3^{ème} COMMISSION

VIE CULTURELLE – SPORT – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

↻ M. MILAN
↻ M. VALLÉE
↻ Mme PERRON
↻ M. VATONNE
↻ M. AFONSO
↻

↻ Mme SLIMANI
↻ Melle M'BENGUE
↻ M. DURIEUX
↻ M. HAMELIN

4^{ème} COMMISSION

TRAVAUX – URBANISME – DEVELOPPEMENT DURABLE - SECURITE

↻ M. CAHIN
↻ M. ALBOUY
↻ M. MAILIER
↻ Mme DREZE
↻ M. PEREIRA
↻

↻ Mme CHAZOILLERES
↻ M. BRUN
↻ Mme TIMBERT
↻ M. AUCLAIR



ORDRE DU JOUR

▪ nomination d'un Secrétaire de Séance	4
▪ REMERCIEMENTS	5
▪ Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :.....	5
▪ DELEGATIONS DE POUVOIRS	6
▪ Réitération de la garantie d'emprunt de la Ville de Montereau suite à la renégociation de prêts consentis par la caisse des Dépôts et Consignations à la Société d'HLM Trois Moulins Habitat.....	7
▪ Remplacement de deux représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Technique Paritaire.....	9
▪ Transformation de Postes du Conservatoire de Musique Gaston Litaize.....	11
▪ Renouvellement du contrat de Chargé de Mission au Service Communication.....	12
▪ Création de Poste au tableau des effectifs.....	15
▪ Tarif de Théâtre Pour Tous.....	16
▪ Village de Noël.....	18
▪ Marché de Noël.....	19
▪ Partenariat tarifaire pour l'accès à la Piscine des Rougeaux.....	20
▪	20
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la location longue durée de véhicules pour la Ville de Montereau-Fault-Yonne.....	21
▪	21
▪ Autorisation donnée à Monsieur Le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à « l'entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage des équipements sportifs, de signalisation lumineuse tricolore »	22
▪	22
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché relative aux travaux de réhabilitation de l'Ancienne Gendarmerie pour la création d'une Maison de Quartier Ville Haute.....	23
▪	23
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative aux travaux de réhabilitation du Centre Social/Annule et remplace la délibération n°144-2011.....	24
▪	24
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n°1 relatif au marché « Viabilisation du lot A et du lot B du lotissement SNC Montereau Domaines.....	25
▪ Autorisation donné à Monsieur Le Député-Maire de lancer et de signer le marché relatif à « La Fourniture de Services de Télécommunications » - 3 lots.....	26
▪ Autorisation donnée à Monsieur Le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative aux besoins en gardiennage pour l'ensemble des services de la Ville de Montereau-Fault-Yonne/ Annule et remplace délibération n°132/2012.....	27
▪ Marché n°1089- Maintenance des installations de dé senfumage des bâtiments communaux- Avenant n°1	28
▪ Marché n°1091- Maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux- Avenant n°1.....	29
▪ - Marché 1108 : Réhabilitation, mise aux normes et pose d'un bâtiment modulaire dédié à l'Association des Restaurants du Cœur- Avenant n°1- Travaux Complémentaires.....	30
▪ Reconduction de l'aide Municipale aux ravalements de façades pour l'année 2013.....	31
▪ Enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'Etablissement BUTAGAZ : Avis du Conseil Municipal.....	32
▪ Recensement de la voirie classée dans le domaine public communal.....	33



N O M I N A T I O N D ' U N S E C R É T A I R E D E S É A N C E

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un de ses membres à cette fonction.

- -----est nommé(e) secrétaire de séance.



R E M E R C I E M E N T S

Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- De la part de Monsieur Rudy HENNION, artiste, pour le bon déroulement de la Journée des Arts du 8 septembre dernier.
- De la part de Madame Monique LE CAM, Présidente de l'Association départementale des visites des malades dans les établissements hospitaliers de Seine-et-Marne, pour l'aide financière qui leur a été apportée.
- De la part de Monsieur Michel GENEST, Président de l'Association Les Aiglons HMG, pour l'aide qui leur a été apportée lors de la 6^{ème} journée Américaines Rassemblement Harley et Customs du dimanche 9 septembre dernier.
- De la part de Monsieur et Madame DURAK, administrés de la commune, pour la pose d'un miroir pour sécuriser la sortie de leur véhicule, rue Gué Pucelle à Montreuil-Fault-Yonne.
- De la part de Madame Sylvie HURTADO, administrée de la commune, pour l'aide qui lui a été apportée dans sa recherche de logement.
- De la part de Madame Nathalie MILLET, animatrice de l'Amicale en Faveur des Personnes Agées « Secteur Hébergement » de l'Hôpital de Montreuil pour l'aide qui leur a été apportée lors de leur fête du 13 septembre dernier.
- De la part de Monsieur Mokthar ZAZAA, Président de l'association des Copropriétaires des Jardins de Safi pour l'engagement de la municipalité et la subvention qui leur a été attribuée.
- De la part de Madame Evelyne VECTEN, Madame La Provisseure du Lycée Flora Tristan, pour l'attribution des bons destinés aux élèves titulaires du baccalauréat avec mention.
- De la part de Monsieur Jean-Christophe LAFONT, Directeur d'Agence Société ELIOR Restauration, pour la réfection du parking de la Cuisine Centrale.



D E L E G A T I O N S D E P O U V O I R S

Dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, Monsieur le Maire a été amené à signer les documents suivants :

Direction des Finances :

- Décision du 26 septembre 2012 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations à la journée « Quartier en fête »

Direction de la sécurité et de la prévention :

- Signature le 21 septembre 2012 d'une convention avec l'Association Ecole des Parents et des Educateurs Sud77 pour son intervention dans le cadre du Forum des Parents pour un montant de 1 552,55 € TTC.
- Signature le 25 septembre 2012 d'une convention avec l'Association APS Contact pour son intervention dans le cadre du Forum des Parents pour un montant de 852 € TTC.

Direction des affaires juridiques & des marchés publics :

- Signature le 1^{er} octobre 2012 du marché « Travaux d'éclairage public rue Jean Jaurès » avec la société CITEOS pour un montant de 19 753,50 € HT

Direction des Services Techniques :

- signature le 20/08/2012 d'une demande de raccordement provisoire au réseau public ERDF – parvis de la poste – place du vieux marché pour la manifestation « Montereau des Arts »
- signature le 28/08/2012 d'une proposition de raccordement électrique ainsi que du bon de commande avec le concessionnaire ERDF pour le Restaurant du Cœur – 2 rue Jules Ferry d'un montant de 1 194,09 € TTC.
- signature le 7/09/2012 d'une proposition de mission DDU ainsi que d'un bon de commande d'un montant de 3 169,40 € TTC pour la construction d'un bâtiment à ossature modulaire « les Restos du Cœur » avec Multi-Champs Architectes et Associés.



- signature le 10/09/2012 d'une proposition complémentaire ATTHAND2 et d'un bon de commande d'un montant de 717,60 € TTC pour le Stand de Tir avec QUALICONSULT.
- signature le 19/09/2012 d'une proposition financière pour l'extension du réseau public (ERDF) et d'un bon de commande pour un montant de 4 461,32 € – Route de Provins.

OBJET :	nission	Rapporteur :	Délibération n° 182/2012
		M. Jean-Marie ALBOUY	

Réitération de la garantie d'emprunt de la Ville de Montreuil suite à la renégociation de prêts consentis par la caisse des Dépôts et Consignations à la Société d'HLM Trois Moulins Habitat

DIRECTION DES FINANCES

Par délibérations en date des 9 janvier 1985 et 29 septembre 1986, le Conseil Municipal de Montreuil a accordé à la SISM (Solidarité Immobilière de Seine et Marne) la garantie de la Ville pour des emprunts contractés auprès de Caisse des Dépôts et Consignations. Par délibération en date du 27 juin 2000 le Conseil Municipal réitérait la garantie initialement accordée suite à un réaménagement des prêts concernés.

Aujourd'hui la Société d'HLM Trois Moulins Habitat (suite à un apport partiel d'actifs en date du 1^{er} janvier 2004, la SISM et Trois Moulins Habitat ont regroupé leur activité de gestion de tous les logements sociaux du groupe au sein d'une seule structure : Trois Moulins Habitat), demande au Conseil Municipal de renouveler la garantie d'emprunt de la Ville suite à la renégociation d'une partie de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De Réitérer la garantie de la Commune pour le remboursement, aux conditions définies ci-après, d'un emprunt global d'un montant total de 1 440 892.87 € composé de deux prêts regroupés en un contrat de prêt compacté que Trois Moulins Habitat, société d'habitations à loyer modéré a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- De Préciser ci-après les caractéristiques financières de ce prêt :
 - Références des prêts réaménagés (date d'effet 01.07.2012) :
 - contrat 1051500 capital restant dû (montant réaménagé) : 481 868.36 €
 - contrat 1051501 capital restant dû (montant réaménagé) : 959 024.51 €
 - Montant total réaménagé : 1 440 892.87 €
 - dont intérêts différés refinancés 0.00 €
 - dont indemnité refinancée 0.00 €
 - Intérêts différés maintenus : sans objet
 - Date de la première échéance : 1^{er} septembre 2012
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Durée de remboursement (en nombre d'échéances) : 48
 - dont différé d'amortissement (en nombre d'échéances) : 0
 - Nature du taux : taux fixe
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.10 %
 - Taux d'intérêt périodique de l'échéance : 0.7661 %

en exercice **33**

présents

votants



- Taux annuel de progressivité de l'échéance : 0 %
- Taux de progression de l'amortissement : amortissement déduit
- Taux effectif global : 3.10 %

La présente garantie est accordée à hauteur de la quotité initialement garantie par la commune de 100% sur chacun des contrats.

Pour le cas où la Société Trois Moulins Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus sur ce prêt, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Trois Moulins Habitat et à signer, par ailleurs, tous actes aux effets ci-dessus, notamment la convention à intervenir entre la Ville de Montereau et la Société Trois Moulins Habitat destinée à régler les modalités.

Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Yves JÉGO	Délibération n°183/2012
--	------------------------------	-------------------------

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

OBJET :

Remplacement de deux représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Technique Paritaire

Par délibération n° 7/2008 en date du 21 mars 2008, le Conseil Municipal avait désigné 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour siéger au Comité Technique Paritaire.

Les Elus suivants représentaient le Conseil Municipal :

Titulaires :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| - Mme Chantal JAMET | - M. Thierry GARCIA |
| - Mme Rosa DA FONSECA | - M. Philippe MILAN |
| - M. Jean-Marie ALBOUY | - M. Frédéric VATONNE |

Suppléants :

- | | |
|--------------------|-----------------------------|
| - M. Manuel AFONSO | - Mme. Marie LINARDI |
| - M. Hermann BRUN | - Mme. Pascale PERRON |
| - M. Musa DURİ | - Melle. Maria Alzira ROQUE |

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

Les obligations professionnelles de Monsieur GARCIA, membre titulaire, ne lui permettant plus de se rendre disponible pour assister aux différentes réunions du Comité, il convient de le remplacer au sein de celui-ci.

Le nom de M. Alain GAULTIER est proposé.

en exercice **33**

Les obligations professionnelles de Monsieur DURİ, membre suppléant ne lui permettant plus de se rendre disponible pour assister aux différentes réunions du Comité, il convient de le remplacer au sein de celui-ci.

présents

Le nom de M. Lionel VALLÉE est proposé.

votants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De désigner M. Alain GAULTIER pour remplacer M. Thierry GARCIA, en qualité de membre titulaire représentant le Conseil Municipal au sein du Comité Technique Paritaire.
- De désigner M. Lionel VALLÉE pour remplacer M. Musa DURİ, en qualité de membre suppléant représentant le Conseil Municipal au sein du Comité Technique Paritaire.

➤



- De valider, ainsi qu'il suit, la liste des Elus délégués pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité Technique Paritaire.

Titulaires :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| - Mme Chantal JAMET | - M. Alain GAULTIER |
| - Mme Rosa DA FONSECA | - M. Philippe MILAN |
| - M. Jean-Marie ALBOUY | - M. Frédéric VATONNE |

Suppléants :

- | | |
|--------------------|-----------------------------|
| - M. Manuel AFONSO | - Mme. Marie LINARDI |
| - M. Hermann BRUN | - Mme. Pascale PERRON |
| - M. Lionel VALLÉE | - Melle. Maria Alzira ROQUE |



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : Mme Chantal JAMET	Délibération n° 184/2012
--	-----------------------------------	--------------------------

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET :

Transformation de Postes du Conservatoire de Musique Gaston Litaize

Afin de pouvoir procéder à l'inscription de nouveaux élèves souhaitant pratiquer le saxophone, il est nécessaire de transformer à compter du 15 novembre 2012 un poste attribué à un enseignant selon les modalités suivantes :

-Transformation du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (saxophone), 5 heures par semaine, en le portant à 7 heures par semaine.

- En contrepartie, un enseignant en guitare, employé dans une autre commune, accepte, compte tenu du nombre de ses élèves en baisse, de voir son temps de travail hebdomadaire diminué de 2 heures, ce qui le porte à 10 h au lieu de 12 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

DATE DE LA SÉANCE

A compter du 15 novembre 2012 :

22 OCTOBRE 2012

➤ De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, spécialité saxophone, 7 heures par semaine

➤ De transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, spécialité guitare, en portant le nombre d'heures hebdomadaires à 10 h au lieu de 12h.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Chantal JAMET	Délibération n° 185/2012
--	----------------------------------	--------------------------

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET :

**Renouvellement du
contrat de Chargé de
Mission au Service
Communication**

Par délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2010, un poste de chargé de mission au service Communication à temps complet (en application de l'article 3-2 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984) a été créé.

Un agent a été recruté au 1^{er} décembre 2010 pour une période d'un an afin d'assurer les missions suivantes :

Les missions principales :

- assister le directeur du service concernant les aspects opérationnels des actions communication
- piloter les projets spéciaux supervisés par le directeur de la communication
- participer à la réalisation et au suivi de plans média d'événementiels organisés par la ville
- participer à l'organisation des événements organisés par le service.

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

Les missions annexes :

- Assister les rédacteurs du service pour :
 - mettre à jour et élaboration rédactionnelle du site Internet de la ville
 - rédiger les sujets pour les publications éditées par la ville : Hebdo 7/7 et le magazine semestriel Confluences
 - rédiger le journal interne
 - mettre en place et assurer le suivi d'une « Newsletter » reprenant une synthèse des actualités à destination des internautes inscrits via le site Internet.

en exercice **33**

présents

votants

Cet agent donnant entière satisfaction son contrat a été renouvelé le 1^{er} décembre 2011 pour 1 an.

Le contrat actuel arrivant à son terme au 30 novembre 2012, un appel à candidatures a été publié dans la presse spécialisée. Aucune des candidatures ne correspondait au profil recherché et considérant que l'agent sur ce poste depuis 2 ans, a acquis l'expérience nécessaire, il est donc proposé de renouveler son contrat pour un an à compter du 1^{er} décembre 2012.

Ce poste sera rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux avec le régime indemnitaire afférent à ce grade.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de chargé de mission au service Communication.





Ce poste est inscrit au tableau des effectifs du personnel de la Ville de Montereau et les crédits nécessaires à sa rémunération sont inscrits au budget de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

A compter du 1^{er} décembre 2012

- De renouveler le contrat de Chargé de Mission au service Communication à temps complet.



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : Mme Chantal JAMET	Délibération n° 186/2012
--	-----------------------------------	--------------------------

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET :

Création de Poste au tableau des effectifs

Suite au prochain départ à la retraite de la titulaire du poste de Directrice des Ressources Humaines, un appel à candidature a été publié dans la presse spécialisée.

Aucune des candidatures ne correspondant au profil recherché il est proposé conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée de recruter un attaché territorial contractuel « Directeur des Ressources Humaines ».

Cet agent sera chargé des missions suivantes :

- Direction du service des Ressources Humaines
- Gestion des effectifs, des carrières, de la rémunération et des procédures de recrutements
- Elaboration et suivi du budget du personnel
- Développement et suivi du plan de formation
- Pilotage et suivi des instances paritaires et du dialogue social
- Mise en œuvre de la procédure d'évaluation
- Réalisation et mise en œuvre d'un plan de prévention des risques professionnels
- Conception et mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
- Accompagnement de l'évolution des missions et des métiers au sein des services
- Modernisation des outils de gestion.

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

Cet agent sera recruté à compter du 15 décembre 2012 pour une durée d'un an et sera rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux avec le régime indemnitaire afférent à ce grade.

en exercice **33**

Les crédits nécessaires à sa rémunération sont inscrits au budget de la commune.

présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

votants

- De créer à compter du 15 décembre 2012 :

- 1 poste d'attaché territorial contractuel « Directeur des Ressources Humaines » à temps complet.



Commission : 3 ^{ème} commission Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie associative	Rapporteur : M. Philippe MILAN	Délibération n° 187/2012
--	-----------------------------------	--------------------------

OBJET :

SERVICE CULTUREL

Tarif de Théâtre Pour Tous

Pour des opérations ponctuelles de Théâtre Pour Tous, la Ville de Montereau-Fault-Yonne, souhaite proposer aux habitants de Montereau un tarif préférentiel de 1€.

Il sera édité 1000 billets à 1 € pour « Théâtre pour tous »

Ces billets seront déposés et enregistrés au Trésor Public et retirés au moment des diverses représentations théâtrales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'appliquer le tarif de 1€ aux habitants de Montereau dans le cadre de l'opération théâtre pour tous
- D'éditer 1000 billets à 1€

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 3 ^{ème} commission	Rapporteur :	Délibération n° 188/2012
Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie associative	M. Lionel VALLEE	

DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA JEUNESSE

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

en exercice 33

présents

votants

Pour les fêtes de fin d'année, la ville de Montereau installera un village de Noël sur le parc des Noues. Ce lieu sera transformé et prendra des airs de village montagnard dès le début du mois de décembre jusqu'aux vacances de Noël.

Par ailleurs, sur le même site, un marché de Noël ainsi qu'une fête foraine seront également mis en place pour l'occasion.

Une patinoire mobile couverte de 450 m² sera installée, agrémentée de décors typiques (chalets, sapins...).

De nombreuses animations seront également proposées sur site dans un esprit de vacances à la neige.

Gérée par le service jeunesse, la patinoire proposera tous les jours des créneaux de patinage avec la location de patins.

Il s'agira à travers cet événement de :

- Dynamiser la ville, pendant les vacances scolaires et en période de fêtes.
- Découvrir le patinage et la glissade pour le plus grand nombre d'adultes et d'enfants.
- Donner l'occasion aux habitants de la région ne partant pas en vacances d'hiver de profiter des animations.

Le service Jeunesse organise des animations pour différentes catégories de population durant la période des vacances de Noël 2012.

Il convient de déterminer le montant des participations financières pour ces animations.

- Patinoire : pour un créneau de 1h15, adultes ou enfants (2€)
- Animations : Jeux de Noël, maison du père Noël, photo avec père Noël, parc sibérien, maquillage, balade en poney et en calèche (1€)
- Alimentation : café, chocolat, crêpe, barbe à papa, pop corn, boisson (1€)



Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

➤ De fixer ainsi qu'il suit, le montant des animations :

- Patinoire : pour un créneau de 1h15, adultes ou enfants (2€)
- Animations : Jeux de Noël, Maison du Père Noël, photo avec Père Noël, parc sibérien, maquillage, balade en poney et en calèche (1€)
- Alimentation : café, chocolat, crêpe, barbe à papa, pop corn, boisson (1€)





Commission : 3 ^{ème} commission Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie associative	Rapporteur : M. Manuel AFONSO	Délibération n° 189/2012
--	----------------------------------	--------------------------

OBJET :

DIRECTION DU COMMERCE

Marché de Noël

La Ville de Montereau-Fault-Yonne organise du Samedi 08 au dimanche 23 décembre 2012, un marché de Noël. Il se situera sur le parc des Noues.

Dans ce cadre, il convient de fixer la participation financière des exposants.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants, dégressifs selon la durée de la location :

- ✓ 25,00€ par jour et par chalet
- ✓ 60,00€ pour une semaine et par chalet
- ✓ 120,00€ la période complète et par chalet

Il est donc proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

DATE DE LA SÉANCE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

22 OCTOBRE 2012

➤ D'appliquer les tarifs suivants aux exposants du Marché de Noël :

- ✓ 25,00€ par jour et par chalet
- ✓ 60,00€ pour une semaine et par chalet
- ✓ 120,00€ la période complète et par chalet

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 3 ^{ème} Commission Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie associative	Rapporteur : M. Lionel VALLEE	Délibération n° 190/2012
--	----------------------------------	--------------------------

OBJET :

SERVICE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Partenariat tarifaire
pour l'accès à la
Piscine des
Rougeaux**

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la piscine des Rougeaux, la ville de Montereau a mis en œuvre un dispositif d'accès privilégié à destination des villes de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

La ville de Salins souhaite faire bénéficier les habitants de sa commune du partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine.

A partir du 23 Octobre 2012, et pour une durée de 3 ans, ce dispositif s'adressera aux adultes et aux mineurs et il permettra aux habitants de la commune de Salins de se rendre à la piscine des Rougeaux et de bénéficier des tarifs identiques à celui des Monterelais.

Toutes les prestations offertes aux utilisateurs de la piscine des Rougeaux sont concernées par le dispositif.

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

Durant les trois années, la ville de Montereau facturera mensuellement la différence de prix par habitant entre le tarif Monterelais et le tarif extérieur des accès à la piscine des Rougeaux sur la base des entrées effectivement comptabilisées.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de partenariat tarifaire avec la Ville de Salins.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n°191/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Alain GAULTIER	

OBJET :

**Autorisation donnée
à Monsieur le
Député-Maire de
lancer une
procédure de
marché public
relative à la location
longue durée de
véhicules pour la
Ville de Montereau-
Fault-Yonne**

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

en exercice **33**

présents

votants

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES PUBLICS

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Un marché ayant pour objet la location longue durée avec prestations associés (location, maintenance, carte grise et assurance perte financière) d'un parc de véhicules neufs pour la Ville de Montereau, doit être lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée comprenant deux lots.

Le montant prévisionnel global est de 121.237,46 Euros HT.

Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans maximum.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant : Location longue durée de véhicules pour la Ville de Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 192/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Alain GAULTIER	

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur Le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à « l'entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage des équipements sportifs, de signalisation lumineuse tricolore »

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

en exercice **33**

présents

votants

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES PUBLICS

Le marché en cours d'entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage des équipements sportifs, de signalisation lumineuse tricolore a atteint son montant maximum et nécessite d'être renouvelé afin d'assurer la continuité des prestations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore sur l'ensemble de la Commune.

Un nouveau marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum a été lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (Appel d'offres ouvert européen) pour «l'entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage des équipements sportifs, de signalisation lumineuse tricolore» pour une durée d'un an reconductible trois fois soit une durée globale de quatre ans.

Le montant prévisionnel total du marché est d'1,2 millions d'Euros HT soit un montant annuel de 300.000 Euros HT.

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert européen,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à signer les Actes d'Engagements afférents à chacun des lots envisagés :

Programme : **Entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage des équipements sportifs, de signalisation lumineuse tricolore.**

Pas de montant minimum et maximum.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 193/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Alain GAULTIER	

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché relative aux travaux de réhabilitation de l'Ancienne Gendarmerie pour la création d'une Maison de Quartier Ville Haute

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

en exercice **33**

présents

votants

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES PUBLICS

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Un marché ayant pour objet des travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie pour la création d'une Maison de Quartier Ville Haute doit être passé sous la forme d'une procédure adaptée.

Le montant prévisionnel global est de 480 000,00 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant :

Programme : Travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie pour la création d'une Maison de Quartier Ville Haute.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 194/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Alain GAULTIER	

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative aux travaux de réhabilitation du Centre Social/Annule et remplace la délibération n° 144-2011

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

en exercice 33

présents

votants

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES PUBLICS

La présente délibération annule et remplace celle passée le 04 juillet 2011 sous le n° 144-2011

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Un marché ayant pour objet des travaux de réhabilitation du centre social doit être passé sous la forme d'une procédure adaptée.

Le montant prévisionnel global est de 390.536,00 € HT.

Le différentiel de montant prévisionnel global par rapport à la précédente estimation de juillet 2011 (300.000 Euros HT) s'explique par la prise en compte d'éléments non chiffrés dans la précédente estimation comme par exemple la réalisation d'un ascenseur handicapé dans le cadre de la remise aux normes des rampes handicapés, la reprise des travaux d'étanchéité de la toiture, la revalorisation du coût de remise aux normes globales des menuiseries ainsi que la mise en place d'un filet de protection au dessus de la cour jouxtant le centre social.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant :

Programme : Travaux de réhabilitation du centre social.

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 195/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Alain GAULTIER	

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES PUBLICS

OBJET :

**Autorisation donnée
à Monsieur le
Député-Maire de
signer l'avenant n°1
relatif au marché
« Viabilisation du lot
A et du lot B du
lotissement SNC
Montereau Domains**

Le présent avenant a pour objet de régulariser les travaux en plus value pour le marché relatif à la viabilisation du lot A et du lot B du lotissement « SNC Montereau Domains » suite à des travaux complémentaires.

Ces travaux sont détaillés dans le projet d'avenant (EXE10) joint en annexe.

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus-value de plus de 5%.

Viabilisation du lot A et du lot B du lotissement SNC Montereau Domains			
Dénomination attributaire	Montant initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant € HT
Jean Lefebvre	59 096,20	17 894,70	76 990,90

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

en exercice **33**

présents

votants

- D'adopter l'avenant n°1 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à signer le présent avenant joint en annexe.



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 196/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Alain GAULTIER	

OBJET :

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES PUBLICS

Autorisation donné à Monsieur Le Député-Maire de lancer et de signer le marché relatif à « La Fourniture de Services de Télécommunications » - 3 lots

Le marché en cours de services de télécommunications prend fin le 31 décembre 2012 et nécessite d'être renouvelé afin d'assurer la continuité des prestations de télécommunications pour l'ensemble des sites de la Commune.

Un nouveau marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum a été lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (Appel d'offres ouvert européen) pour « la fourniture services de télécommunication » et comprends 3 lots pour une durée de deux ans reconductible une fois soit une durée globale de quatre ans.

Le montant prévisionnel total du marché est de 600 000 Euros HT.

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

DATE DE LA SÉANCE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

22 OCTOBRE 2012

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert européen,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à signer les Actes d'Engagements afférents à chacun des lots envisagés :

Programme : **Fourniture de services de télécommunications – 3 lots**

Lot N°1 : Abonnements et communications des accès primaires et des accès de base Numéris.

Montant du marché sans minimum et sans maximum

en exercice **33**

Lot N°2 : Abonnements et communications des lignes téléphoniques analogiques.

Montant du marché sans minimum et sans maximum

présents

Lot N°3 : Abonnements et communications pour les services de téléphonie mobile.

Montant du marché sans minimum et sans maximum

votants

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n°197/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Alain GAULTIER	

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES PUBLICS

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur Le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative aux besoins en gardiennage pour l'ensemble des services de la Ville de Montereau-Fault-Yonne/ Annule et remplace délibération n°132/2012

La présente délibération annule et remplace la délibération n°132/2012 du 25 juin 2012.

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,
- Vu la délibération n°132/2012 du 25 juin 2012,

Un marché ayant pour objet les besoins en gardiennage pour l'ensemble des services de la Ville de Montereau pour les diverses manifestations, festival Montereau Confluence compris, doit être lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen comprenant deux lots.

DATE DE LA SÉANCE
22 OCTOBRE 2012

Le montant prévisionnel global pour le lot 1 « Prestations de gardiennage pour les manifestations municipales » est compris dans les montants annuels minimum et maximum suivants : 20.000 Euros HT et 80.000 Euros HT.

Le montant prévisionnel global pour le lot 2 « Prestations de gardiennage pour le Festival annuel Montereau Confluence » est compris dans les montants annuels minimum et maximum suivants : 30.000 Euros HT et 120.000 Euros HT.

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans maximum.

en exercice **33**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

présents

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant : Prestations de gardiennage pour l'ensemble des services de la Ville de Montereau.

votants

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 198/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. François CAHIN	

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

OBJET :

**Marché n° 1089-
Maintenance des
installations de
désenfumage des
bâtiments
communaux-
Avenant n° 1**

Dans le cadre du marché n°1089 avec la Société YCAR S sis 320 rue Saint Honoré à 75001 PARIS, relatif à la maintenance des installations de désenfumage dans les bâtiments communaux de la Ville de Montereau-Fault-Yonne, notifié le 3 juillet 2012 pour une durée d'un an renouvelable trois fois soit jusqu'au 31 décembre 2015, il convient :

- D'intégrer un nouveau bâtiment à la liste initiale « Le Théâtre Richelieu », sis 14 rue des fossés à Montereau dont le coût de la maintenance préventive s'élève à 43.20 € HT.

Le nouveau montant du marché de la maintenance préventive de tous les sites est 1 127,70 €. Toutes les autres stipulations du marché demeurent applicables.

Cette mise à jour de la liste des bâtiments communaux et du Bordereau de Prix Unitaire concernant la maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux fait donc l'objet de l'avenant n°1.

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n° 1 au marché précité, tel qu'il est présenté en projet ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégataire, à signer toutes pièces relatives à cette opération

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n°199/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. François CAHIN	

OBJET :

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

**Marché n° 1091-
Maintenance des
extincteurs dans les
bâtiments
communaux-
Avenant n°1**

Dans le cadre du marché n°1091, avec la SARL ACIA sis 23 allée des impressionnistes BP65119 VILLEPINTE 95975 ROISSY CDG Cedex, relatif à la maintenance préventive et corrective des extincteurs dans les bâtiments communaux de la Ville de Montereau-Fault-Yonne, notifié le 3 juillet 2012 pour une durée d'un an renouvelable trois fois soit jusqu'au 31 décembre 2015, il convient :

- d'intégrer un nouveau bâtiment à la liste initiale « Le Théâtre Richelieu », 14 rue des fossés à Montereau, annexe 1 du Cahier des Clauses Techniques
- de rajouter des fournitures sur le parc de matériel incendie, ce qui modifie le Bordereau de Prix Unitaire, annexe 2 du Cahier des Clauses Techniques.

Cette mise à jour de la liste des bâtiments communaux et du Bordereau de Prix Unitaire concernant la maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux fait donc l'objet de l'avenant n°1.

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

Toutes les autres stipulations du marché demeurent applicables.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n° 1 au marché précité, tel qu'il est présenté en projet ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégataire, à signer toutes pièces relatives à cette opération

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n°200/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. François CAHIN	

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

OBJET :

**- Marché
1108 : Réhabilitation,
mise aux normes et
pose d'un bâtiment
modulaire dédié à
l'Association des
Restaurants du Cœur-
Avenant n°1- Travaux
Complémentaires**

Un marché de travaux relatif à la réhabilitation, mise aux normes & pose d'un bâtiment modulaire dédié à l'association des Restaurants du Cœur , a été attribué à la Sarl RCI pour un montant de 160 120.00 € HT.

Suite au dépôt du permis de construire par la Ville de Montereau, des modifications sont à apporter sur la structure, concernant :

- l'accessibilité handicapé(s)
- la pose de résine avant installation du sol souple.

Le montant des travaux complémentaires s'élève à 7 800,00 € HT.

Ces modifications n'altèrent pas la durée d'exécution fixée pour une durée de 10 semaines.

Cela fait l'objet d'un avenant n°1.

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché précité, tel qu'il est présenté en projet ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégataire, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 201/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Jean-Marie ALBOUY	

OBJET :

DIRECTION DE L'URBANISME

Reconduction de l'aide Municipale aux ravalements de façades pour l'année 2013

Depuis plus de 25 ans, la Ville de Montereau mène une action soutenue en matière de réhabilitation de son centre ancien, caractérisée par la mise en place successive de trois Opérations

Programmées d'Amélioration de l'Habitat jusqu'au début des années 2000.

Parallèlement a été créé un fonds municipal d'aides aux ravalements qui a accompagné la rénovation de nombreuses façades dans l'hyper centre-ville (enveloppe annuelle de 50 000 €). Il convient d'en réaffirmer le principe chaque année.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De maintenir le dispositif d'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2013.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget communal en précisant que l'enveloppe annuelle prévisionnelle allouée à cette opération pour l'année 2013 est fixée à 50 000 €.
- D'autoriser le règlement des subventions accordées dans ce cadre.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

DATE DE LA SÉANCE

22 OCTOBRE 2012

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 202/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Jean-Marie ALBOUY	

OBJET :

DIRECTION DE L'URBANISME

Enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'Etablissement BUTAGAZ : Avis du Conseil Municipal

Par arrêté n° 12 DCSE IC 066 du 24 Août 2012, la Préfecture de Seine et Marne nous a informé de l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'Etablissement BUTAGAZ situé sur le territoire des communes de Montreuil et de Canteleu.

Dans le cadre de la consultation des Personnes et Organismes Associés à son élaboration, le projet de PPRT a été présenté au Conseil Municipal le 26 Mars 2012 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal est ensuite appelé à donner son avis dans le cadre de l'enquête publique dans un délai maximum de 15 jours après la clôture de l'enquête.

DATE DE LA SÉANCE

L'enquête publique a lieu du 27 Septembre au 27 Octobre 2012 inclus.

22 OCTOBRE 2012

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'émettre un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'Etablissement BUTAGAZ situé sur le territoire de la commune de Montreuil et de Canteleu.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Commission	Rapporteur :	Délibération n° 203/2012
Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	M. Jean-Marie ALBOUY	

OBJET :

DIRECTION DE L'URBANISME

Recensement de la voirie classée dans le domaine public communal.

Pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) effectué par les Services de la Préfecture, la réglementation impose une validation par le Conseil Municipal, de la longueur totale de voirie (en mètres linéaires) classée dans le domaine public communal.

En fonction des opérations de classement ou de déclassement des voies communales éventuellement effectuées au cours de l'année, le Conseil Municipal est appelé à redélibérer à la fin de l'année concernée pour valider la nouvelle longueur de voirie.

Par Délibération en date du 13 Décembre 2010, le Conseil Municipal a entériné une longueur totale de voirie fixée à 75 370 mètres, prise en compte pour le calcul de la DGF 2012.

DATE DE LA SÉANCE

Depuis cette date, ont été ajoutées les voiries suivantes :

22 OCTOBRE 2012

Voiries de la Zone Industrielle du Confluent :

- **Rue des Clomarts :** 550 m.
- **Rue de la Grande Haie :** 1 370 m.
- **Rue du Saut du Lièvre :** 250 m.
- **Rue des Prés Saint Martin :** 360 m.
- **Rue du Pharle :** 310 m.

TOTAL : 2 840 m.

en exercice 33

(Acquisition autorisée par Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mars 2009, acte notarié signé le 10 Décembre 2010).

présents

Par ailleurs, il convient d'y ajouter les voies publiques de la ZAC LANGEVIN (création de la ZAC par Délibération du Conseil Municipal en date du 26 Septembre 2005), mises en service au cours de l'année 2012 :

votants

- **Rue de Safi :** 130 m.
- **Prolongement de l'Avenue de la Liberté :** 250 m.
- **Suppression d'une partie de l'Avenue A.Schweitzer :** - 150 m

TOTAL : 230 m.

Le chiffrage total utilisé pour le calcul de la DGF 2014 est fixé à **78 440 m.**



Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De valider la nouvelle longueur totale de voirie classée dans le domaine public communal à **78 440 m** pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.